

ORDRE DE MOBILISATION

Ordre du Président de la République à l'Armée de Terre et à la Marine

Les hommes entre 20 et 48 ans
Sont appelés à revêtir leurs uniformes de soldats et de marins,
A prendre leurs fusils,
Et à se tenir prêts à défendre le pays.

Il faudra également mettre à disposition de l'Armée les chevaux, les charrettes, ainsi que les harnais.

Le dimanche 2 août est le premier jour pour rejoindre l'Armée.